



ORATE, FRATRES!

Nous sommes heureux de faire savoir à tous nos vénérés confrères de l'Association des Prêtres-Adorateurs que la Cause de Béatification de notre vénérable Fondateur, le Père Pierre-Julien Eymard, est en ce moment dans sa phase la plus importante. Après les enquêtes "sur la renommée de sainteté" du serviteur de Dieu et "la validité des procès" accomplies jusque là, on en est venu à l'examen des vertus, c'est-à-dire qu'on a recherché si le Vénérable a pratiqué dans un degré héroïque les trois vertus théologiques et les quatre vertus cardinales avec toutes les autres vertus annexes.

Déjà le 30 avril 1918, s'est tenue, une première réunion, dite "congrégation antépréparatoire", chez le cardinal Ponent de la Cause, à laquelle ont pris part les seuls consultants de la Sacrée Congrégation des Rites.

Ceux-ci ayant étudié les actes du procès ont soulevé plusieurs objections. C'est d'ailleurs ce qui arrive toujours. Telle parole, tel acte, telle circonstance de la vie du serviteur de Dieu ne semble pas pouvoir se concilier avec une vertu "héroïque".

C'est à l'avocat de la Cause de répondre à ces difficultés dans une seconde défense. Celle-ci étant prête, la discussion est reprise en présence non seulement des consultants, mais encore de tous les cardinaux de